

MÉMOIRE D'APPUI AU PROJET ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD

Préambule

Le présent mémoire d'appui au projet éolien proposé par Saint-Laurent Énergies inc. (SLE) est déposé par le Centre Local de Développement des Etchemins (CLDE) en prenant pour acquis que ce projet respecte en tout point la réglementation en vigueur au Québec, qu'il fera l'objet d'une recommandation positive du BAPE et que la majorité des citoyens concernés par ce projet sont favorables à sa réalisation.

1.0 MISSION ET MANDATS DU CLD DES ETCHEMINS (CLDE)

Le CLDE a pour mission de stimuler le développement socio-économique de l'ensemble du territoire de la MRC des Etchemins pour assurer notre avenir collectif. Cela sous-entend de favoriser un environnement propice au développement de l'entrepreneuriat ainsi qu'à la création d'emplois durables à l'intérieur d'un territoire, et ce, en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la région. Les entrepreneurs et les promoteurs de projets structurants peuvent trouver un soutien technique et professionnel et, dans certains cas, une aide financière pour la concrétisation de leurs projets d'entreprise, qu'il s'agisse d'entrepreneuriat privé ou collectif.

Les principaux mandats d'un CLD découlent des responsabilités confiées en 2004 par le gouvernement du Québec aux MRC en matière de développement économique local et régional.

La MRC peut confier à un CLD des mandats additionnels, comme la gestion des parcs industriels, la prospection d'entreprises, le développement touristique et culturel, etc.

Bref, quand un projet de l'ordre de 350 M\$ est prévu se réaliser sur une partie importante de son territoire, soit 45 éoliennes à Saint-Luc-de-Bellechasse et 18 autres à Saint-Magloire sur une possibilité de 75 éoliennes (84 % du projet sur son territoire), le CLDE ne peut faire autrement que de se sentir interpellé par un tel projet.

2.0 LE PROJET

Saint-Laurent Énergies inc. (SLE) projette d'aménager et d'exploiter un parc éolien qui aurait une puissance nominale de 150 MW, déployée par **75 éoliennes de 2 MW** chacune. Le parc éolien serait situé majoritairement sur des terres publiques comprises dans le Parc régional du Massif du Sud. Les éoliennes se trouveraient dans la MRC de Bellechasse et la MRC des Etchemins et seraient réparties dans les municipalités de la façon suivante : 45 à Saint-Luc-de-Bellechasse, 18 à Saint-Magloire, 8 à Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et 4 à Saint-Philémon.

Le projet prévoit aussi la réfection et la construction de chemins d'accès, la construction de différents bâtiments de service, la mise en place d'un réseau collecteur, principalement constitué de lignes électriques souterraines ainsi que la construction d'un poste élévateur transformant les 34,5 kV produits par les éoliennes en 120 kV pour la ligne de transport d'énergie. Le projet est évalué à 350 millions de dollars (**350 M\$**). On estime les retombées économiques régionales à **80 M\$**, principalement en travaux d'infrastructures, lesquels seront principalement attribués à des firmes de la région Bellechasse-Etchemins. La mise en service du parc éolien est prévue pour décembre 2012.

Les retombées économiques prévisibles seraient, au cours de la phase d'aménagement, la création d'environ **200 emplois** et, lors de la phase d'exploitation et d'entretien du parc, **la création d'une dizaine d'emplois permanents**.

3.0 LES IMPACTS PRÉVISIBLES

Au plan touristique

D'après le promoteur, les activités liées au projet auraient peu de répercussion sur les activités récréotouristiques telles que les activités de chasse et de pêche ainsi que sur les infrastructures comme le Centre de ski du Massif du Sud et le Ranch du Massif du Sud. Afin de prévenir les risques de projection de glace, une zone tampon serait établie autour des éoliennes et des chemins d'accès, pour préserver la sécurité des sentiers récréatifs et

Nombre et type d'emplois prévus par Saint-Laurent Énergies durant la phase construction pour le Massif du Sud
--

celle du public. On peut penser que la réglementation en vigueur est suffisante pour protéger le citoyen qui serait situé à proximité d'une éolienne.

Par ailleurs, comme il s'agit d'une industrie nouvelle pour le Québec et qu'on compte encore très peu de parcs éoliens, du moins dans la région de Chaudière-Appalaches, il se pourrait que ce dernier constitue un certain attrait pour les visiteurs. Bref, il pourrait stimuler la curiosité des gens et faire en sorte qu'il ait un impact positif sur le tourisme régional dans un premier temps.

Au plan environnemental et faunique

Considérant les efforts déployés par SLE pour se conformer aux réglementations en vigueur du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF), du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et des municipalités concernées, cela, avec la collaboration d'une firme d'envergure internationale comme SNC-Lavalin, il est loisible de penser que tous les moyens seront mis en place pour respecter la réglementation en vigueur et, de plus, limiter, dans la mesure du possible, les impacts négatifs sur l'environnement et la faune sur le territoire visé. Les documents déposés par SLE auprès du BAPE démontrent bien les mesures d'atténuation prises par l'entreprise afin de réduire les impacts du projet à tous les niveaux.

Un déboisement de 160 ha serait requis pour l'ensemble du projet. SLE s'assurera de reboiser et de végétaliser les superficies non requises, mais la perte de vieux peuplements ne pourra être compensée. Le déboisement fractionnera les habitats et pourrait ainsi causer une certaine perte, ce qui pourrait affecter les populations aviaires. Par contre, SLE effectuerait les travaux de déboisement hors des périodes de nidification et végétaliserait les surfaces déboisées des chemins d'accès. Les habitats fauniques essentiels, ainsi que le refuge biologique, les écosystèmes forestiers exceptionnels et la réserve Claude-Melançon, seraient protégés. Par exemple, SLE a procédé à la réduction du déboisement de 34 à 11 hectares dans l'habitat de la grive de Bicknell afin de minimiser les superficies déboisées, rendant ainsi négligeable l'impact sur l'habitat de la grive de Bicknell.

La surface requise pour l'implantation des éoliennes est de 1 ha (10 000 m²) par éolienne. Trois à quatre jours seront nécessaires au montage de chaque éolienne. L'utilisation de chemins d'accès existants a été favorisée pour éviter des impacts supplémentaires sur le milieu. Ainsi, 14,5 km de chemins forestiers existants seront utilisés et la construction de 40,0 km de nouveaux chemins sera nécessaire. La surface de roulement nécessaire est d'une largeur de 12 m et la capacité portante de 72 000 kg. Des infrastructures pour la traversée de cours d'eau devront être installées ou réaménagées dans le cas des traversées existantes. Afin de limiter les perturbations, l'aménagement des ponceaux ou des ponts sera conforme aux différentes normes en vigueur.

Afin de relier les emplacements d'éoliennes au poste élévateur, le projet nécessitera l'installation d'environ 100 km de fils électriques. La majeure partie du réseau sera implantée dans l'emprise des chemins d'accès. Dans le cas contraire où des contraintes techniques ne permettent pas l'enfouissement, un réseau aérien sera installé de façon limitée afin de minimiser les impacts visuels. Le poste élévateur transforme le courant électrique en augmentant la tension en provenance des éoliennes de 35,4 kV à 120 kV et aura un aspect similaire à ceux d'Hydro-Québec. Une surface de 1 ha est requise pour sa construction.

Au plan économique

Au niveau de la création d'emplois, on parle de 200 emplois lors de la réalisation du projet d'investissement, lesquels seront principalement consacrés aux travaux reliés aux infrastructures requises. Ces travaux de l'ordre de 80 M\$ seront réalisés sur un horizon de 12 à 18 mois. La phase d'exploitation devrait générer une dizaine d'emplois permanents.

Le tableau de la page suivante présente les corps de métiers qui seront sollicités.

Lots	Corps de métiers	Nombre d'emplois associés
Déboisement	Bûcheron Opérateur de machinerie Arpenteur Conducteur de camions Équipe de supervision	20-30
Études géotechniques	Technicien Opérateur de machinerie Équipe de supervision	10-15
Chemins	Arpenteur Opérateur de machinerie Conducteur de camions Manœuvre Boutefeue Foreurs Équipe de supervision	25-35
Fondations	Arpenteur Opérateur de machinerie Opérateur d'usine fixe ou mobile Ferrailleur Opérateur de pompe à béton Charpentier-menuisier (Coffrages à béton) Conducteur de camions Manœuvre Boutefeue Foreur Équipe de supervision	40-50
Assemblage et levage	Conducteur de camions Grutier Mécanicien de chantier Manœuvre Équipe de supervision	25-35
Réseau collecteur	Électricien Opérateur de machinerie Manœuvre Équipe de supervision	40-50
Poste de raccordement	Électricien Monteur d'aciers de structure Charpentier-menuisier (Coffrages à béton) Opérateur de pompe à béton Ferrailleur Manœuvre Conducteur de camions Équipe de supervision	15-25
Bâtiment Opération et Maintenance	Électricien Mécanicien de chantier Manœuvre Plombier Équipe de supervision	8-12
Autres corps de métier	Sécurité-signalisation Surveillance environnementale Autres	8-12
	TOTAL	191 - 264

Comme on peut le constater, la région de Bellechasse-Etchemins sera en mesure de fournir la majorité des emplois liés aux travaux d'infrastructures qui y sont prévus, étant donné qu'ils sont principalement liés à l'industrie de la construction. Saint-Laurent

Énergies entend également mettre en place un comité de liaison afin de faciliter les communications entre le promoteur et les acteurs du milieu, au cours de la construction du projet.

Une fois les travaux d'aménagement terminés, **l'exploitation et l'entretien du parc éolien engendreront des dépenses estimées à 8 M\$ annuellement**. Ce budget sera alloué aux personnes et aux entreprises travaillant à l'opération et à la maintenance du parc ainsi qu'aux entrepreneurs responsables de l'entretien des chemins, du réseau électrique, du déneigement, etc. SLE versera **300 k\$ annuellement aux municipalités** concernées répartis selon le nombre d'éoliennes implantées dans chaque municipalité, en fonction du nombre d'éoliennes présentes sur leur territoire. De plus, **75 k\$ seront versés aux MRC** pour contribuer directement au développement du Parc régional du Massif du Sud.

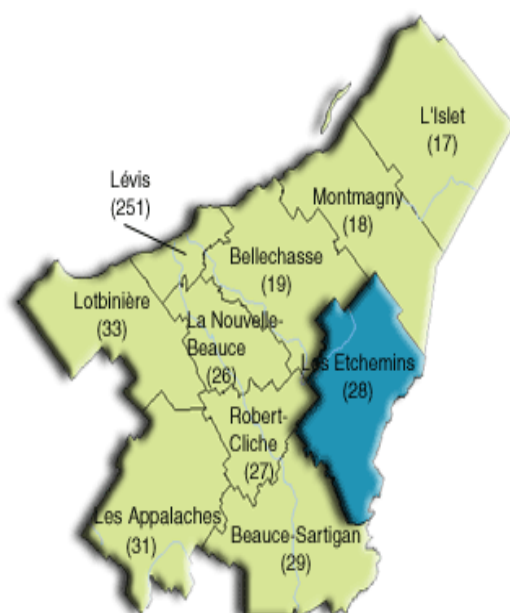
Les étudiants des municipalités concernées pourront être éligibles à l'obtention de bourses d'études d'une valeur totale **25 k\$** afin d'offrir la chance d'acquérir une formation adaptée pour le travail dans un parc éolien. En plus du paiement des taxes et des permis applicables, Saint-Laurent Énergies défrayera les coûts annuels de location des terres d'environ **600 k\$** au MRNF et **150 k\$** aux propriétaires terriens.

Pour acheminer l'ensemble des composantes du Parc, on estime un besoin d'environ **750 transports par camion**, ce qui devrait générer de l'activité économique importante dans la région, que ce soit au niveau de l'achat de pétrole, de la signalisation routière ou de l'entretien ou de la réparation de ces véhicules. Pour le transport des équipements nécessaires à la construction du poste élévateur, du réseau collecteur ainsi que les matériaux granulaires et le béton nécessaires à la construction des chemins et des fondations, il faudra entre 150 à 200 transports par camion.

Pour la confection des chemins, le sable et le gravier requis seront pris dans les municipalités environnantes. Mentionnons que le réseau collecteur d'électricité comprendra environ **100 km d'enfouissement de lignes électriques** à plus d'un mètre dans le sol.

Tout le matériel ligneux récolté devrait être valorisé dans la mesure du possible. On parle d'une superficie de 160 hectares qui devrait être déboisée. Par exemple, ce matériel pourrait servir à la fabrication de granules ou de copeaux qui pourraient remplacer l'énergie fossile et avoir moins d'impact sur les gaz à effet de serre (GES).

4. 0 SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA MRC DES ETCHEMINS :



Les Etchemins	
Superficie en terre ferme (2009)	1 806,0 km ²
Densité de population (2009)	9,5 hab/km ²
Population totale (2009)	17 238 hab.
0-14 ans	2 474 hab.
15-24 ans	2 081 hab.
25-44 ans	3 847 hab.
45-64 ans	5 487 hab.
65 ans et plus	3 349 hab.
Solde migratoire interrégional (2008-2009)	-153 hab.
Perspectives démographiques (variation 2031/2006)	- 3,7 %
Travailleurs de 25-64 ans (2008)	6 524
Taux de travailleurs de 25-64 ans (2008)	68,3 %
Revenu d'emploi moyen des travailleurs de 25-64 ans (2008)	31 317 \$
Taux de faible revenu des familles (2006)	6,3 %
Revenu personnel disponible par habitant (2008)	19 396 \$
Valeur totale des permis de bâtir (2009)	13 105 k\$
Valeur foncière moyenne des maisons unifamiliales (2010)	81 683 \$

Les données ci-dessus proviennent de l'Institut de la Statistique du Québec et les faits saillants ci-dessous sont principalement tirés des données du recensement de 2006 effectué par Statistique Canada pour la MRC et celles d'Emploi Québec :

Population :

- Population de 17 238 personnes réparties dans 13 municipalités dont 9 ont moins de 1000 habitants;
- Population en décroissance avec un taux prévu de **-3.6 % entre 2006 et 2031**, dont une perte de 153 personnes en 2008-2009;
- La proportion des 55 ans et plus est supérieure à la moyenne provinciale tandis que la proportion des moins de 25 ans se situe au-dessous de cette moyenne provinciale;
- Le revenu annuel moyen des 15 ans et plus est l'un des plus bas au Québec;
- Le revenu personnel disponible par habitant était en 2008 de 20 631 \$ comparé à 25 504 \$ pour le Québec;
- La MRC est l'une des moins scolarisées en Chaudière-Appalaches;
- La valeur foncière moyenne des maisons unifamiliales est de 81 683 \$ en 2010.

Structure industrielle :

- On dénombrait 522 entreprises dans la MRC en 2007, dont 93 % ont moins de 20 employés;
- Le secteur primaire compte pour 8.9 % des emplois, le secteur secondaire pour 36.9 % et le tertiaire pour 54.3 %, comparés respectivement à 3.0 %, 21.7 % et 75.3 % pour le Québec; c'est le secteur secondaire (manufacturier) qui a connu le plus de perte d'emplois au cours des dernières années;
- Les nombres d'emplois les plus importants par secteur en 2006 dans la MRC étaient :
 - 860 emplois dans le secteur des soins de santé et d'assistance sociale;
 - 825 dans la fabrication de produits en bois;
 - 800 dans le commerce de détail;
 - 545 dans le transport et l'entreposage;
 - 425 dans la fabrication de vêtement.

Main-d'œuvre disponible :

- En 2006, le taux de chômage dans Les Etchemins était de 8.4 % comparé à 4.5 % pour Chaudière-Appalaches;
- 45 % de la population âgée entre 55 ans et 64 ans n'a aucun diplôme;
- Les principaux prestataires de l'aide sociale en 2007 provenaient de l'industrie du bois, de l'exploitation forestière et de la fabrication du matériel de transport;
- Les Centres Locaux d'Emploi de Lac-Etchemin et de L'Islet ont été identifiés par Emploi-Québec comme **deux des 50 territoires les plus défavorisés du Québec**;
- En septembre 2010, le taux de chômage dans Chaudière-Appalaches s'établit à 4.6 % comparé à 7.7 % au niveau du Québec.

Bref, toutes ces données présentées ci-dessus témoignent fort bien de l'impact majeur que devrait avoir un tel projet sur l'économie et l'emploi dans notre région. D'autant plus que la majorité des postes libellés à la page précédente est constituée de corps de métier que l'on retrouve principalement dans l'industrie de la construction autant résidentielle que commerciale ou institutionnelle, une main d'œuvre disponible dans notre région.

5.0 CONCLUSION :

Considérant,

- Les efforts déployés par SLE pour minimiser les impacts négatifs du projet à tous les niveaux, notamment au niveau environnemental et faunique;
- Le travail de consultation amorcé depuis quatre ans auprès des intervenants régionaux par SLE, afin de tenir compte de la majorité des préoccupations formulées par les communautés locales et régionales;
- Le respect de toutes les réglementations en vigueur tant au niveau fédéral, provincial et municipal;
- Les retombées économiques importantes dans la région devant découler de la réalisation d'un tel projet (+/- 80 M\$) et la création de plus de 200 emplois au cours des travaux d'installation, cela sur la base du principe qu'à prix, savoir-faire et qualité égaux, nos entreprises devraient être favorisées;
- D'un besoin urgent en investissement dans une MRC comprenant déjà trois municipalités dévitalisées dont Saint-Magloire;
- De la volonté exprimée de SLE de mettre en place un comité de liaison afin de faciliter les communications entre SLE et les entreprises de la région afin de

Le Centre Local de Développement des Etchemins appuie fortement la réalisation de ce projet d'investissement sur les emplacements envisagés par SLE, puisqu'il considère ce projet comme une opportunité importante de développement et d'acquisition de savoir-faire pour nos entreprises locales et régionales.

Signé à _____, le _____

Roger Gagnon, président
CLD des Etchemins

Yvon Levesque, directeur général
CLD des Etchemins